

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 7^e/23-07

Service consulté

AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE
Demande de la ville de Sausheim pour la construction d'un espace culturel,
festif, périscolaire et communal

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments communaux à vocation culturelle, il vous est proposé de donner votre accord sur une intervention du Département au projet de construction par la ville de Sausheim, sur le site de l'ancienne friche Dollfus & Noack, d'un espace culturel, festif, périscolaire et communal et de programmer définitivement l'opération pour un montant d'aide de 76 000 €.

Lors de sa séance budgétaire du 14 décembre 2006 (rapport 2007/I-7^e-04), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2007 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 450 000 €.

A ce jour, quatre opérations relevant de ce programme ont été engagées représentant un volume d'engagement de subventions de 149 693 €.

La commune de SAUSHEIM a introduit une demande de subvention pour la construction, sur le site de l'ancienne friche Dollfus & Noack, d'un espace culturel, festif, périscolaire et communal.

D'une surface hors œuvre nette globale de 3 364 m² et d'un coût d'objectif de 5 564 070 € HT ce bâtiment abritera une salle à vocation culturelle et festive avec scène et tribune, des locaux périscolaires, des locaux destinés aux archives municipales et deux logements de service.

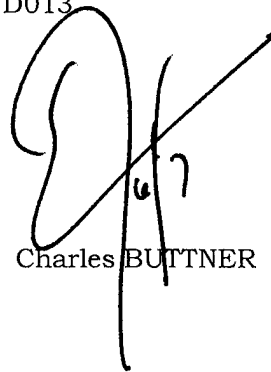
1. **La salle culturelle et festive** : cette structure de 2 270 m² et d'un coût de 3 276 156 € HT regroupe une grande salle, une scène, des loges, des sanitaires, des vestiaires, des locaux de rangement, un bureau, des tribunes télescopiques et un hall d'accueil qui peut servir de galerie d'exposition.
Ces locaux sont essentiellement destinés à l'organisation de manifestations festives, à la diffusion de spectacles tels que concerts, théâtre, danse, chant et d'expositions.

2. **L'espace périscolaire** : d'une surface de 449 m² et d'un coût de 645 533 € HT permettra d'accueillir une cinquantaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans après l'école de 16 h à 18 h 30, le mercredi et durant les congés scolaires. Les centres de loisirs sans hébergement seront organisés dans ces locaux.
3. **Les locaux réservés aux archives communales** : ces locaux d'une surface de 373 m², implantés au sous-sol, et d'un coût de 538 753 € HT permettront de centraliser les archives communales dispersés sur plusieurs sites et ce dans de bonnes conditions de conservation.
4. **Deux logements de service** : situés à l'étage, d'une surface globale de 272 m² et d'un coût de 393 144 € HT seront mis à disposition des agents communaux chargés du fonctionnement du complexe.

S'agissant d'un complexe à destinations diverses, regroupant sur un même lieu une grande salle de spectacles, des locaux périscolaires et des locaux destinés au stockage des documents communaux, l'instruction de cette opération relèverait du programme correspondant à l'affectation principale du bâtiment, à savoir le programme d'aide aux bâtiments à vocation culturelle et le plafond maximum de la dépense subventionnable éligible s'élèverait à 760 000 € HT.

Le taux « bâtiments communaux » de la ville de Sausheim étant de 10 %, l'aide départementale qui pourrait être allouée à cette opération s'élèverait par conséquent à 76 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'octroi à la ville de Sausheim de la subvention de 76 000 € étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé sur le crédit inscrit au Chapitre 204 Fonction 311 Nature 20414 Programme D013.



Charles BUTTNER